

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION
15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 10
POUVOIRS 3
VOTANTS 13

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_01

A donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L.123-6 ;
Vu la délibération n°DEL2026032001 du Conseil municipal du 20 mars 2026 déclarant Monsieur Patrick ROSSILLI, Maire ;
Vu la délibération n°2026032007 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et à 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Famille ;
Vu la délibération n°2026032008 du Conseil municipal du 20 mars 2026 désignant les délégués au Conseil d'administration du CCAS ;
Vu l'arrêté du Maire n°2026-144 du 8 avril 206 portant nomination des administrateurs nommés du CCAS
Considérant que le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature pour le poste de Vice-président du CCAS ;
Considérant la candidature de Mme Florence FAVRE au poste de Vice-président du CCAS ;

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Mme Florence FAVRE est élue vice-présidente.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION
15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 10
POUVOIRS 3
VOTANTS 13

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_02

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CCAS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 123-6 ;
Vu la délibération n°DEL20260320_01 du Conseil municipal du 20 mars 2026 déclarant Monsieur Patrick ROSSILLI, Maire ;
Vu la délibération n°DEL20260320_07 du Conseil municipal du 20 mars 2026 fixant la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
Vu la délibération n°DEL20260320_08 du Conseil municipal du 20 mars 2026 désignant les délégués au Conseil d'administration du CCAS ;
Vu la délibération n°CCAS20260421_01 du Conseil d'administration du CCAS désignant Mme Florence FAVRE vice-présidente ;
Vu l'arrêté du Maire n°2026-144 du 8 avril 2026 portant nomination des administrateurs nommés du CCAS

Considérant qu'un vice-président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du vice-président doit être élu,

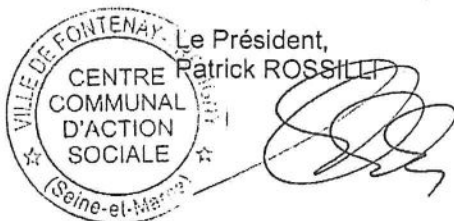
Considérant la candidature de M. Serge RANCE au poste de Vice-président délégué du CCAS,

Après avoir procédé au vote, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : M. Serge RANCE est élu vice-président délégué.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION

15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
POUVOIRS	3
VOTANTS	13

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_03

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.123-21 donnant délégation de pouvoirs à son président, vice-président ou à son vice-président délégué ;
Vu la délibération n°DEL20260320_01 du Conseil municipal du 20 mars 2026 déclarant Monsieur Patrick ROSSILLI, Maire ;
Vu la délibération n°CCAS20260421_01 du Conseil d'administration du CCAS désignant Mme Florence FAVRE vice-président ;
Vu la délibération n°CCAS20260421_02 du Conseil d'administration du CCAS désignant M. Serge RANCE vice-président délégué ;
Considérant la nécessité de répondre à des besoins urgents ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : DONNE délégation au Président, ou vice-président, ou vice-président délégué, en cas d'empêchement du Président pour signer l'ensemble des documents relatifs aux matières déléguées énumérées ci-dessous :

1° Attribution dans la limite des crédits inscrits au budget des prestations suivantes :

- Aides financières d'urgence
- Aides alimentaires d'urgence
- Prise en charge de nuits d'hôtel
- Factures d'électricité
- Frais de restauration scolaire ; péri et extrascolaire
- Prêts ;

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre communal d'action sociale et des services qu'il gère ;

8° Délivrance et refus de délivrance et résiliations des élections de domiciles mentionnées à l'article L.264-2.



Le Président,
Patrick ROSSILLI

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 077-267700847-20260421-CCAS20260421_04-DE

DATE DE CONVOCATION
15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
POUVOIRS	3
VOTANTS	13

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_04

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R.123-19 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'établir un règlement intérieur fixant les règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur ;

Après en avoir débattu, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN



Le Président,
Patrick ROSSILLI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION
15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	9
POUVOIRS	3
VOTANTS	12

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_05

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE – EXERCICE 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M57 et M49 ;

Vu le budget 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 présentés par le Président ;

Vu le rapport de présentation synthétique du Compte Financier Unique pour l'année 2025, ci-annexé ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité.

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur ROSSILLI, Président, a quitté la salle et laissé la présidence à Mme Florence FAVRE pour le vote du Compte Financier Unique 2025.

Les résultats, pour l'exercice 2025, du Compte Financier Unique sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget général du CCAS qui s'établit comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - CCAS					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	12 837,79 €	43 900,00 €	56 737,79 €
	Recettes réalisées	B	8 037,79 €	44 041,37 €	52 079,16 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 025,81 €	55 618,76 €	67 644,57 €
	Dépenses réalisées	E	5 098,10 €	38 721,60 €	44 819,70 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 939,69 €	5 319,77 €	7 259,46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-811,98 €	11 718,76 €	10 906,78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + h	1 127,71 €	17 038,53 €	18 166,24 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	1 127,71 €	17 038,53 €	18 166,24 €

ARTICLE 2 : DONNE pouvoir à Monsieur ROSSILLI, Président, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération portant sur l'approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025 pour le Budget Général du CCAS.

Pour extrait conforme,
 FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
 Stéphanie VAN



Le Président,
 Patrick ROSSILLI

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION
15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
POUVOIRS	3
VOTANTS	13

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_06

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Instructions Budgétaires et Comptables M57 et M49 ;
Vu la délibération n°CCAS2026042_06 du Conseil d'administration du 21 avril 2026 approuvant le Compte financier unique 2025 du budget général du Centre Communal d'Action Sociale ;
Considérant que le Compte Financier Unique 2025 du budget général du CCAS fait ressortir un excédent de fonctionnement de 17 038,53€ et un excédent d'investissement de 1 127,71€,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{ER} : DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget général tel que présenté ci-dessous :

CFU 2025 CCAS		Restes A Réaliser	Résultats	Affectation au BP 2026	
Section Fonctionnement					
Recette Fonctionnement	44 041,37 €				
Dépense Fonctionnement	36 723,60 €				
Excédent de Fonctionnement	5 319,77 €				
Excédent de Fonctionnement 2024	11 718,76 €		17 038,53 €	Affecté en recette de fonctionnement au chapitre 002	17 038,53 €
Section d'investissement					
Recette Investissement	8 037,79 €	RAR Recettes			
Dépense Investissement	6 098,10 €	RAR Dépenses			
Résultat d'investissement	1 939,69 €	Résultat RAR	0,00 €	Affecté en recette d'investissement au chapitre 001	1 127,71 €
Déficit reporté 2024	-811,98 €				

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

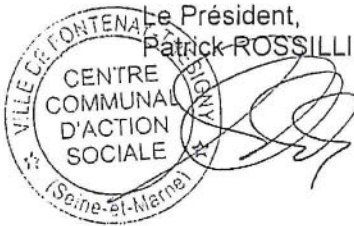
Publié le 27/04/2026

ID : 077-267700847-20260421-CCAS20260421_06-DE

ARTICLE 2 : INSCRIT la reprise des résultats du budget général au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION
8 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
POUVOIRS	3
VOTANTS	13

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_07

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n°CCAS20221203_05 en date du 3 décembre 2022 adoptant le nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1er janvier 2023 ;
Vu la délibération n°CCAS20260310_01 du 26 mars 2026 relative aux orientations budgétaires 2026 ;
Vu le projet de Budget 2026 présenté par le Président ;
Vu la note synthétique de présentation du budget ci-annexée ;
Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 sont équilibrées tant en recettes qu'en dépenses.
Considérant qu'il y a lieu de procéder aux votes du budget primitif du CCAS de Fontenay-Trésigny pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le Budget Primitif 2026, nomenclature M57, qui s'équilibre comme suit :

BUDGET CCAS	
Fonctionnement	51 300,50 €
Investissement	12 700,40 €

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

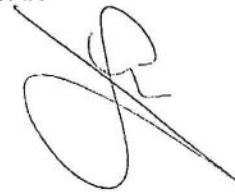
Publié le 27/04/2026

ID : 077-267700847-20260421-CCAS20260421_07-BF

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur de chaque section du budget principal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21 AVRIL 2026**

DATE DE CONVOCATION
15 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	13
PRÉSENTS	10
POUVOIRS	3
VOTANTS	13

Étaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Anaïs LOBJOIE, M. Tony BONALAIR, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, M. Alain TILLOT, Mme Chantal SIMONNOT, Mme Nathalie BIRKENSTOCK, M. Jean-Claude COCQUELET et Mme Yolande SALUAUX, membres désignés par le Maire

CCAS20260421_08

Ont donné pouvoir : M. Luc HERVET (membre CM) à Mme Sophie RIVIERE, Mme Katiba JOUANNAUD (membre CM) à Mme Florence FAVRE et Mme Chantal SIMONNOT (désignée par le Maire) à M. Jean-Claude COCQUELET

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la délibération n° CCAS20250421_05 du Conseil d'administration du 21 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de définir pour l'exercice 2026 le montant de la subvention attribuée à chacune des associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1^{ER} : APPROUVE le versement des subventions aux associations comme suit :

Associations	Montant accordé pour 2026
Croix Rouge	700€
PAT 77	2 000€
Rebond 77	500€
Restos du cœur	700€
SOS Femmes 77	500€
Total	4 400€

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 077-267700847-20260421-CCAS20260421_08-DE

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à procéder au versement desdites subventions sur l'exercice 2026.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Stéphanie VAN

